Comité directeur du 11 septembre 2023

Ordre du jour

- Mot du président
- Composition du bureau fédéral
- Vie sportive
- Erratum règlement intérieur (éducateur 1 et non éducateur 2)
- Informations DTN

Composition du bureau fédéral

- Claire RIGOUSTE, pour des raisons personnelles, a démissionné de ses fonctions de trésorière.
- Le bureau fédéral vous propose de nommer :
    - Trésorier : Julien RICHER-COOPER (maintien de sa VP)
    - Trésorière adjointe : Sylvie SORMAIL

Proposition arbitrage

Saison 2023-2024

Rappel des orientations stratégiques arbitrage

- Optimiser la performance des arbitres sur les compétitions par la formation et la certification
- Animer le réseau des arbitres français
- Accompagner les actions de structuration de l’arbitrage en France
- Se positionner à l’international

Organisation saison 2022-2023

M17/M20/Vétérans :

- 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés (dames et hommes confondus) pour épée et fleuret
- 1 arbitre de 4 à 8 tireurs et 2 arbitres à partir de 9 tireurs (dames et hommes confondus) pour le sabre
- Pas de contribution solidaire à l'arbitrage
- Engagements des arbitres par les clubs
- Prise en charge des frais des arbitres par les clubs
- Gestion des arbitres par le club organisateur
- Paiement des indemnités par le club organisateur
- Collecte des engagements par le club organisateur
- Gestion des France par la CNA

Seniors :

- Pas d'engagement d'arbitre par les clubs
- Mise en place de la contribution solidaire à l'arbitrage
- Désignation des arbitres par la CNA
- Prise en charge des frais des arbitres par le club organisateur
- Paiement des indemnités par le club organisateur
- Collecte des engagements et de la contribution solidaire par le club organisateur
- Gestion des France par la CNA

Rappel tarifs saison 2022-2023

ESCRIME

DROITS D'ENGAGEMENT M13/M15/M17/M20/VETERANS

Type d'épreuves	Tarif indiv	Tarif équipe	Organisme collecteur
Challenge de France M13	10 €	40 €	Organisateur
H2032 8e et 1/4 finale	10 €	-	Organisateur
H2032 1/2 finale	15 €	-	Organisateur
H2032 Fête des Jeunes	15 €	40 €	FFE
Epreuve du circuit national M17/M20/vétéran	20 €	40€ (1j) 70€ (2j)	Organisateur
Championnat de France M17/M20/M23/vétérans	20 €	40 €	FFE

DROITS D'ENGAGEMENT SENIORS

Type d'épreuves	Tarif	Organisme collecteur
Saison équipes N1 et N2 (sauf N2 FD et SD) incluant les championnats de France	600 €	FFE
Epreuve du circuit national	20 €	FFE
Championnat de France seniors indiv.	20 €	FFE

Rappel tarifs saison 2022-2023

ESCRIME

Contribution solidaire à l'arbitrage

72% des tireurs viennent en compétition sans arbitre

100% des tireurs en compétitions ont besoin d'arbitres

Dans ce cadre, et pour répondre à la nécessité d'avoir des arbitres sur les compétitions nationales, il est proposé de créer une contribution solidaire à l'arbitrage uniquement applicable pour la catégorie d'âge SENIOR.

3 avantages majeurs

- Plus besoin d'amener un arbitre lors des déplacements seniors -> économies pour les clubs
- Un arbitrage de qualité réalisé par des arbitres nationaux
- Une gestion simplifiée pour les organisateurs d'épreuve seniors

Contribution solidaire à l'arbitrage (seulement applicable en seniors)	
Nbre de tireurs engagés	**Tarif**
2 à 3 tireurs	40 €
4 tireurs et +	130 €

Ecueils saison 2022-2023

- Listes d’arbitres mal perçues
- Problématique au fleuret pour les EN, notamment en province -> inscription de l’arbitre par le club
- Lourdeur de gestion pour les clubs organisateurs
- Difficulté pour la FFE de collecter les frais d’engagements
- Difficulté pour la FFE du contrôle et du respect des règles de remboursement des notes de frais des arbitres
- Délai de remboursement des notes de frais

Intérêts saison 2022-2023

- Coûts moindres du déplacement des arbitres pour les clubs (bémol clubs de fleuret sur Paris et RP)
- Désignation par la CNA
- Contrôle des notes de frais par Lionel Cambon
- Amélioration du traitement des notes de frais par FFE
- Amélioration de la qualité de l’arbitrage sur les phases finales

Quelques chiffres, saison 2022-2023

- Dépenses arbitrage EN indiv : 152.574,85€
- Dépenses arbitrage EN équipes : 54.965,63 €
- Dépenses arbitrages France (hors N1 indiv) : 51.951,94€
- Recettes engagements indiv EN + France + CSA : 192.910,01€
- Recettes engagements équipes N1/N2 : 85.800€
- Coût Lionel Cambon sur 7 mois : 14.000€ TTC

Bilan : -19.617,59€

Inclut le remboursement de 300€ par équipes Fleuret N1/N2

Propositions saison 2023-2024

Pour les M17/M20/M23/Vétérans :

- inscription d'1 arbitre à partir de 4 tireurs et 2 à partir de 9 tireurs*
- 4 arbitres pris en charge par le club organisateur (au lieu de 8)

Pour les seniors :

- Épée/fleuret : inscription d'1 arbitre à partir de 4 tireurs
- Sabre : inscription d'1 arbitre à partir de 4 tireurs et 2 à partir de 9 tireurs
- Arbitres identifiés dans un pool d'arbitres par la CNA en début de saison
- Maintien du principe de la contribution solidaire à l'arbitrage
- Augmentation des montants de la CSA et des frais d'engagement
- Collecte des engagements et de la CSA par le club organisateur (France inclus) et réversion d'une partie à la FFE
- Inscription des arbitres par les clubs (fonctionnement fleuret de la saison dernière)
- Désignation des arbitres par la CNA
- Paiements des indemnités et primes finales par le club organisateur
- Paiement des frais (transports, hébergement) par la FFE sur note de frais sous 10 jours
- Gestion par Lionel Cambon à mi temps (coût : 24.000€ annuel)

*nouveauté pour l'épée et le fleuret

Proposition tarifaire seniors saison 2023-2024

- Engagements individuels EN et France : augmenter de 20€ à 25€
- Engagements équipes : 600€ ED (4 épreuves), 300€ EH/SD/SH (2 épreuves), 200€ FD/FH (1 épreuve)
- Contribution solidaire (hommes et dames confondus) :

2-3 tireurs	40€
4-8 tireurs	130€
9 et + tireurs	200€